

Dernière modification le 16/11/2016 par DAT/AES<sup>1</sup>.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour le Burkina Faso : l'éducation et la formation professionnelle, la santé, le secteur urbain (infrastructures et hydraulique), le développement rural et la sécurité alimentaire et l'appui au secteur privé. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

## CONTEXTE

### Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Education et formation professionnelle

- Le taux d'alphabétisation de la population burkinabé est faible : seulement 30.8% des adultes sont alphabétisés (Banque mondiale 2015). Des **écarts sont observés** (1) entre les **zones urbaines et rurales**, où les taux d'alphabétisation sont respectivement de 62.9% et 19.2% et (2) **entre les femmes (19.7) et les hommes (42.5%)**.

En 2015, le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 66% et celui de garçon 69%. Au niveau secondaire le taux de scolarisation était de 20% et celui de garçon 23.. De façon générale, la poursuite des études au niveau supérieur est faible au Burkina Faso, mais l'est d'autant plus pour les femmes : avec de pourcentages de 6 % pour les hommes contre 3% pour les femmes (GGGR2015).

Plusieurs facteurs affectent la scolarisation des filles, notamment:

- le faible nombre d'écoles secondaires, notamment dans les zones rurales: les familles hésitent à envoyer leurs filles dans les zones urbaines pour étudier et n'en ont pas forcément les moyens financiers.

- les mariages et grossesses précoces: en 2015 le taux de fertilité des adolescentes est de 136 naissances pour 1000 jeunes femmes (15-19 ans), un chiffre supérieur à la moyenne d'Afrique subsaharienne (108.1 naissances pour 1000 jeunes femmes) (GGGR 2015). Il est estimé que 52% des femmes ayant entre 20 et 24 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans<sup>2</sup>. Malgré que les mariages précoces et forcés soient illégaux, la loi n'est pas toujours appliquée. La loi ne s'applique pas souvent aux mariages traditionnels et religieux, qui sont très courants.

- La formation professionnelle est une problématique croissante, notamment depuis l'adoption de la « Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle » en 2008. Une répartition femmes-hommes est à noter en termes de filières d'études : alors que plus de 40% des diplômés en santé, arts et humanités, services et sciences sociales, business et droit sont des femmes, celles-ci sont beaucoup moins représentées dans les filières agriculture (12.7%), éducation (15.2%) et ingénierie et construction (16.6%), sciences (19.9%) (Banque Mondiale, 2012).

#### L'appui au secteur privé

Les femmes burkinabés ont l'un des taux de participation économique le plus élevé du monde. Selon l'indice de compétitivité mondiale, en 2014-15 le pays se classait 39e sur 144 pays dans le pourcentage des femmes qui participent au marché du travail (voir classement [ici](#)<sup>3</sup>). Si la participation économique des femmes dans tout le pays est élevée, elle reste inférieure à celui des hommes. En 2015, Le taux de participation au marché du travail des femmes était de 80% contre 91% pour les hommes. Le sous-emploi affecte une forte proportion des femmes au Burkina malgré leur forte participation à la vie économique du pays.

**L'accès au crédit reste inégal entre les femmes et les hommes** : en 2015 12% des femmes ont un compte dans une institution financière formelle, par rapport à 15% des hommes. Lorsque les femmes ont besoin d'obtenir un financement auprès des banques pour commencer leurs activités génératrices de revenus, elles sont souvent confrontées à de nombreux obstacles.

**Participation politique** : En 2015, les femmes occupent 13% des sièges parlementaires et 13% des positions ministérielles (GGGR 2015)

#### Santé

- La croissance démographique est un enjeu pressant au Burkina Faso, qui compte l'un des taux de fertilité les plus élevés au monde : 5.6 naissances par femmes (GGGR 2015). La santé maternelle apparaît comme une problématique importante dans le Plan National de Développement Sanitaire (2011-2020). L'accès aux services médicaux en général, et aux soins

<sup>1</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

<sup>2</sup> Amnesty Internationales [En ligne], *le mariage précoce et forcé au Burkina Faso : Les faits*, 2016. Disponible [ici](#)

<sup>3</sup> Indicateur Female participation in labor force

obstétricaux et prénataux en particulier, est entravé par des facteurs géographiques (éloignement des centres médicaux, coûts de transports) et socio-culturels (nécessité des femmes de demander l'autorisation à leurs maris pour se rendre au centre médical par exemple).

. En 2015, seulement 66% des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié et seules 34% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive (GGGR 2015). Si le taux de mortalité maternelle a chuté de près de 49% au cours de 25 dernières années, passant de 727 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 371 en 2015 (Banque Mondiale 2015), il reste élevé et éloigné de la cible fixée dans l'OMD 5A<sup>4</sup>, visant à réduire la mortalité maternelle de 75% en 2015

- Le gouvernement burkinabè a adopté un Plan Stratégique de Sécurisation des Produits de Santé de la Reproduction, cherchant à promouvoir l'utilisation de contraceptifs. En 2015, seulement 17% des femmes (15-49 ans) déclarent faire usage d'un moyen contraceptif. (GGGR 2015)

- En 2012, seulement 18.6% de la population burkinabè avait accès à des infrastructures d'assainissement.<sup>5</sup>

## **Le développement rural et la sécurité alimentaire**

Au Burkina, les femmes jouent un rôle primordial dans la sécurité alimentaire. Elles assurent 75% de la production alimentaire pour la consommation des ménages. Cependant, elles ont un accès limité à la terre et aux ressources productives, notamment au crédit. Également, il est rare qu'une femme possède un grand nombre de bétail.

Il y a aussi une division inégale du travail dans l'agriculture. Par exemple, le traitement et la production du beurre de karité est considéré comme le travail d'une femme<sup>6</sup>.

Selon un rapport de le PNUD publié en 2016 (disponible [ici](#)) « Les femmes sont confrontées à plusieurs obstacles qui les empêchent de participer pleinement aux activités forestières. Leur accès aux ressources productives est souvent restreint, en particulier parce que leurs droits sur les ressources foncières et arboricoles ne sont pas reconnus. Plus les ressources forestières se raréfient à cause de la déforestation, du développement de l'agriculture ou de l'exploitation forestière, plus les femmes y ont un accès limité. **Au Burkina Faso**, par exemple, les terres de certains villages ont été défrichées afin d'y planter des arbres à la croissance rapide, **ce qui a privé les femmes d'une source importante de noix de karité**, une source de revenu traditionnellement récoltée pour l'alimentation. »

## **Législation**

- Ratification de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDEF) en 1987 et du **Protocole CEDEF**<sup>7</sup> en 2005 et du **Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples**<sup>8</sup> en 2006.

- **La Constitution de 1991** interdit les discriminations, notamment « celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance ».

- Le droit coutumier est reconnu par la Constitution comme source de droit dans la mesure où « les coutumes seront constatées et mises en harmonies avec les principes fondamentaux de la Constitution ». En ce qui concerne l'héritage, le Code des Personnes et de la Famille donne le droit aux veuves et aux filles mineures d'hériter des propriétés. Dans la pratique, le droit coutumier prévaut : les mineurs n'ont pas le droit d'hériter et il est commun que la famille du mari décédé s'approprie les biens et propriétés du couple, au détriment des femmes et des enfants.

- L'article 15 de la Constitution garantit le droit de propriété pour tous et la réforme agraire et foncière accorde aux femmes un accès égal aux terres, cependant dans la pratique, les femmes continuent d'avoir peu accès à la terre.

- Le Code des Personnes et de la Famille établit que les époux sont des partenaires égaux : la mère et le père partagent une autorité, une responsabilité et des obligations égales vis-à-vis des enfants. Cependant, si les époux ne sont pas d'accord sur le lieu de résidence, le droit de décision revient au mari (article 294).

- Depuis 1996, une loi interdit les mutilations génitales féminines ; cependant dans la pratique celles-ci perdurent.

- **Une loi sur des « quotas genre » est approuvée en 2009** : il est établi que 30% des candidats aux élections locales et

<sup>4</sup> Objectif du Millénaire pour le développement appelant à une réduction de trois-quarts, entre 1990 et 2015, du rapport de mortalité maternelle.

<sup>5</sup> Les « installations sanitaires améliorées » d'après la définition utilisée par la Banque Mondiale, incluent les : « chasse d'eau, système d'égout avec canalisations, latrine à fosse), latrine à fosse ventilée améliorée, latrine à fosse avec plaque ou cabinet, et latrine par compostage.

<sup>6</sup> JICA, Gender Profile Burkina Faso, 2013 pp 30 [lien](#)

<sup>7</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

<sup>8</sup> Connue comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

législatives doivent être des femmes.

## Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

**Un Ministère de la Promotion de la Femme existe depuis 1997. La Politique Nationale Genre (PNG) est présentée en 2009 par le gouvernement burkinabè ainsi qu'un plan d'action pour la période 2011-2013.**

- **Politique Nationale Genre** : établie en 2009, la PNG entend traiter plusieurs questions, à savoir:
  - « - la transformation qualitative de la société burkinabè en vue de lever les obstacles socio culturels et économiques pour un développement équitable et durable ;
  - l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines ;
  - le renforcement des capacités et compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre dans la perspective de la réduction de la pauvreté ;
  - la levée des obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques et procédures budgétaires pour atteindre les objectifs du CSLP et des OMD et ;
  - la promotion des droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement. » (PNG, 2009)

- **Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:**

**Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015 (SCADD)** : le genre est cité parmi les questions transversales prioritaires, faisant notamment référence à la Politique Nationale Genre (2009).

**Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation 2011- 2015 (PRONAA 2015)** : la réduction des disparités entre femmes et hommes est citée parmi les défis majeurs et la « vision globale du plan d'action » se dit « sensible à la dimension genre ».

**Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education des Filles** : adoptée en 2012 (participation de bailleurs et ministères, dans le cadre des ODM) **toujours d'actualité ?**

**Plan National de Développement Sanitaire (2011-2020)** : ce plan positionne la santé maternelle comme une problématique importante.

**Plan Stratégique de Sécurisation des Produits de Santé de la Reproduction** : ce plan a pour objectif de promouvoir l'accès aux contraceptifs, à des services de santé de qualité et subventionner l'achat de contraceptifs.

**Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural** : cette politique établit que les femmes ont les mêmes droits à la terre que les hommes.

## ACTEURS NATIONAUX

### Responsabilités institutionnelles sur le genre

**Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille**: créé en 1997 et chargé de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques liées à l'amélioration du statut des femmes et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Problèmes de budgets actuellement (JICA, 2013).

Exemple d'action : Opération une femme, un acte de naissance, débuté en 2012.

01 BP 303 – Ouagadougou. Tel: 50 50 53 62

- **Conseil National Pour la Promotion du Genre** : présidé par le premier ministre, il réunit toutes les cellules genre des ministères et les organisations de la société civile travaillant sur le genre. Etant donné le large nombre de personnes qui assistent aux réunions, les coûts d'organisation sont élevés (JICA, 2013).

- **Comité National de Lutte contre la Pratique de l'Excision (CNLP)** : mis en place en 1988, cherche à lutter contre la pratique des mutilations génitales féminines.

- **Ministères sectoriels** : des cellules genre ont été établies dans tous les ministères ; il est cependant nécessaire de renforcer leurs capacités (JICA, 2013).

**Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique** : cible les femmes sur certains projets (par ex : activités de plaidoyer autour des élections, les femmes sont considérées comme un groupe à faible participation électorale).

## Ministère de l'Éducation Nationale et l'Alphabétisation

Direction de la Promotion de l'Éducation des Filles -

## Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur

Mme Koumba Boly Barry, ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation du Burkina Faso

Direction de l'Éducation des Filles et de la Promotion du Genre

### Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

- **Le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)** : ONG de défense des droits humains créée en 1989. Mène des actions de plaidoyer, de formation et de sensibilisation cherchant à promouvoir les droits des femmes et propose des services de conseil juridique.
- **Réseau de Communication d'information et de formation des femmes dans les ONG (RECIF/ONG-BF)** : cherche à contribuer au renforcement de la position et du pouvoir de décision des femmes dans les associations à travers des actions de communication, information et sensibilisation.
- **Association des Femmes Burkinabé de Ouahigouya** : créée en 1977, cette association compte aujourd'hui 3200 adhérents. Elle intervient sur la question de l'éducation des jeunes filles et des femmes en priorité, mais aussi sur l'accès à l'eau (construction de puits en partenariat avec le Groupement des Femmes de Vence-Ouahigouya), l'information et la sensibilisation et la promotion économique des femmes à travers la formation à des activités génératrices de revenus. Partenariat et soutien de la Coopération suisse.  
Tél : 226 4055 0458. Fax : 226 5031 1966  
Email : [afbo@fasonet.bf](mailto:afbo@fasonet.bf)  
Mme Madina (présidente) -
- **Association pour la Formation et l'Insertion de la Jeune Fille** : association existante depuis 1998, offrant des formations en couture, teinture, broderie et bogolan à des jeunes filles de deux quartiers de Ouagadougou. La production et commercialisation des produits se fait à travers l'association, placée sous la tutelle du Ministère de Promotion de la Femme. BP 4979 Ouagadougou (près de la Pharmacie de la Savane, Secteur 3). Tél : 226 5031 6176/ 226 5030 2281.  
Email : [Mailafijef@yahoo.fr](mailto:Mailafijef@yahoo.fr)  
Mme Félicité Tiendrébéogo (présidente) -
- **Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJBF)** : créée en 1993, cette association a pour objectif de « lutter pour la promotion du droit et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Partenaires : Centre Canadien d'Études et de Coopération Internationale (CECI), Banque Mondiale, PNUD, Ambassade des USA, Ambassade du Canada, Coopération Allemande, Courant de Femmes, Agence Intergouvernementale de la Francophonie  
**150, Avenue de l'UEMOA Ouagadougou. Tel : 226 5033 5307.** Fax : 226 5033 5307  
Email : [afj-bf@cenatrin.bf](mailto:afj-bf@cenatrin.bf) – [contact](#)
- **Association Femmes Solidarité – Femmes Chefs d'Entreprises** : association créée en 1990 et regroupant des femmes d'affaire.  
01 B.P. 1638. Tél : 226 5035 0171. Fax : 226 5035 0171.  
Email : [noonde@caramail.com](mailto:noonde@caramail.com) ou [noonde@gmail.com](mailto:noonde@gmail.com)
- **Association des Femmes Pag-la-Yiri de Zabre** : association qui a pour but de « de contribuer à l'épanouissement de la femme vivant en milieu rural en répondant à ses besoins et préoccupations quotidiens ». Principaux partenaires : l'Etat burkinabè et ses structures déconcentrées et décentralisées, le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG), le Fonds National pour l'Éducation Non Formelle (FONAENF), le Réseau d'Accès aux Médicaments Essentiels (RAME), Emmaüs International, Emmaüs Région Afrique, Emmaüs Finlande, ONG Croix du Sud (Italie), La Fondation Nouvelle Planète (Suisse), l'Institut International de Communication pour le Développement (IICD), l'Union Européenne (UE), la Fondation ICO, l'ONG MARTTA (Finlande).  
09 BP 335 Ouagadougou. Tel : 226 5036 3400/ 226 5036 3400. Email : [paglayiri@fasonet.bf](mailto:paglayiri@fasonet.bf)
- **Association Kebayina des Femmes du Burkina** : à travers des activités de sensibilisation et formation auprès des couches les plus défavorisées, l'association cherche à « enrayer les pratiques et les idées rétrogrades qui entravent l'épanouissement de la femme ».  
Email : [akebayinafb@hotmail.com](mailto:akebayinafb@hotmail.com) -
- **Association pour la Promotion de la Femme et la Sauvegarde de l'Environnement** : créée en 1999 cette association a plusieurs activités, notamment : sensibilisation aux questions d'environnement, alphabétisation et sensibilisation des femmes, promotion de l'accès des femmes au crédit. Partenaires : Coopération Belge, Fonds d'Initiatives Locales du Canada, Partenariat pour l'Éducation Non Formelle (PENF, Canada).  
Secteur 29 - Derrière le Lycée Scientifique, près du SIAO  
06 BP : 9129 - Ouagadougou 06  
Tel: (226) 61 33 93

- **Association Tin-Mua – Femmes, Battons-Nous** : l'association travaille sur plusieurs sujets, notamment : la pauvreté (mise en place d'une tontine), l'analphabétisme, les grossesses non désirées et le VIH/SIDA, l'excision, les mariages forcés ou précoces et la désertification.  
B.P. 120 Ouahigouya. Tél : (226) 23 28 26/ (226) 55 08 25  
Email : [Maillsazetou@yahoo.fr](mailto:Maillsazetou@yahoo.fr)  
Mme Awa Maïga (présidente de l'association) –
- **Appui Moral Matériel et Intellectuel à l'Enfant** : travaille notamment sur la sensibilisation des femmes et des hommes à l'utilisation de méthodes contraceptives. La présidente de l'association, Cécile Beloum, est membre du réseau de Femmes Francophones formé à l'issue du Forum de Kinshasa et s'active aux côtés de structures étatiques sur la planification familiale dans la Région du Nord.  
Cécile Beloum (présidente, ancienne Ministre des relations avec le parlement). Email : [cecile.beloum@yahoo.fr](mailto:cecile.beloum@yahoo.fr)
- **ASMADE (Association Songui Manégré/ Aide au Développement Endogène)** : lutte contre la pauvreté et œuvre pour la promotion des droits sociaux au Burkina Faso. Près de 15 ans après sa création, l'association touche directement ou indirectement plus de 2 millions de personnes dans divers secteurs : éducation, santé, formation et emploi. A créé sur financement de l'ambassade de France le PAJE, maison des jeunes où les burkinabè se retrouvent pour développer des projets culturels, se former ou chercher un emploi.  
Mme Juliette Compaore (fondatrice et membre du réseau de Femmes Francophones formé à l'issue du Forum de Kinshasa).  
Email : [asmade@ongasmade.org](mailto:asmade@ongasmade.org)
- **Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle**  
Mme Alice Tiendrebeogo (directrice, ancienne députée, ancienne Ministre de l'Education dans les années 1990 et membre du réseau de Femmes Francophones formé à l'issue du Forum de Kinshasa). Email : [astiendre@gmail.com](mailto:astiendre@gmail.com)
- **Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes : FAARF** (sous le contrôle du Ministère de l'Economie et des Finances). Soutien aux activités génératrices de revenus des femmes, accès au crédit.  
01 BP 5683 Ouagadougou
- **Association Développement et Eveil Pugsada (ADEP)** : L'ADEP a été créée en 1995 et a été reconnue en 2013 par le gouvernement burkinabè comme une association d'utilité publique. Fondée par 11 membres, l'ADEP compte aujourd'hui 57 membres actifs. Son objectif principal est d'œuvrer à l'amélioration du statut juridique et des conditions de vie socioéconomiques des jeunes filles au Burkina Faso. Membre du Réseau des Observatoires de l'Egalité de Genre (ROEG).  
Partenaire : Genre en Action.  
Adresse : 06 BP 6691 Ouagadougou 06, Burkina Faso / Site internet : <http://pugsada.org/>  
Contact : Agnès OUBDA, Présidente  
Tél : (00226) 70 26 80 60  
E-mail : [agnesoub@yahoo.fr](mailto:agnesoub@yahoo.fr)  
Hortense LOUGUE, Coordinatrice  
Tél : (00226) 70 26 35 76  
E-mail : [louguehortense@yahoo.fr](mailto:louguehortense@yahoo.fr)
- **Coalition nationale pour l'Education Pour Tous (CN-EPT/BF)** : Créée au lendemain du forum mondial pour l'Education Pour tous tenu à Dakar en 2000, la CN-EPT/BF est un regroupement de vingt-sept organisations de la société civile. Elle se donne pour mission principale de veiller à la mise en œuvre des engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement pour la réalisation universelle d'ici à 2015. Un des objectifs spécifiques de la Coalition est d'effectuer le suivi des engagements pris par les décideurs dans le domaine de la scolarisation des filles. Membre du Réseau des Observatoires de l'Egalité de Genre (ROEG). Partenaire : Genre en Action.  
Adresse : 05 BP 6515 Ouagadougou 05, Burkina Faso / Site Internet : [www.cneptbf.org](http://www.cneptbf.org)  
DEMBELE Samuel, Président de la Coalition  
Tél : (00226) 70 29 90 10  
E-mail : [dembelesam\\_hotmail@hotmail.com](mailto:dembelesam_hotmail@hotmail.com)  
Tahirou TRAORE, Coordonnateur National  
Tél : (00226) 25 38 83 72 ; (00226) 70 26 79 16/76 26 79 16  
E-mail : [traoretahirou2005@yahoo.fr](mailto:traoretahirou2005@yahoo.fr)

## ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

- **Association des Femmes Africaines Face au SIDA** : active depuis 1994, cette association est présente dans 39 pays d'Afrique dont le Burkina Faso. Travail important de sensibilisation réalisé auprès des travailleuses du sexe. Partenaire du FNUAP.  
832 Av. Kwamé N'Krumah, Ouagadougou. Tél : 226 5031 2394. Fax : 226 5031 1966.

Email : [afafsi@fasonet.bf](mailto:afafsi@fasonet.bf)

• **Association des Professionnelles Africaines de la Communication** : association créée en 1984 et implantée dans 17 pays d'Afrique Francophone, dont le Burkina Faso.

Mme Mafarma Sanogo (présidente de la section nationale du Burkina)

01 BP 7029, Ouagadougou

Tel : (226) 31 04 41 / 25 30 53 / 32 40 71

Email : [apac\\_burkina@hotmail.com](mailto:apac_burkina@hotmail.com)

• **Forum for African Women Educationnalists – Forum des Educatrices Africaines (FAWE)**

Mme Alice Tiendrebeogo (co-fondatrice, ancienne députée, ancienne Ministre de l'Education dans les années 1990 et membre du réseau de Femmes Francophones formé à l'issue du Forum de Kinshasa). Email : [astiendre@gmail.com](mailto:astiendre@gmail.com)

• **WILDAF – Burkina Faso**: branche burkinabè du réseau panafricain WILDAF, qui existe à Ouagadougou depuis 1998 et compte plusieurs associations relais dans les provinces.

## Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

**Cadre Concertation Genre (CCG)** : établi comme un forum de coordination et collaboration entre les bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour les questions liées au genre et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le groupe a contribué à la mise en œuvre. La participation des bailleurs est variable mais en général environ 8 bailleurs bilatéraux (Danemark, Suisse, Canada, Pays-Bas, Suède, Allemagne, France) et 8 bailleurs multilatéraux (UNFPA, UNICEF, UNDP, WHO, Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement) sont présents (JICA, 2013). Etablit le « Fonds Commun Genre » qui finance des projets liés au genre.

**UNFPA** : HIV/SIDA, santé reproductive.

Immeuble des Nations Unies. 01 BP 3420, Ouagadougou 01

Email : [charmillot@unfpa.org](mailto:charmillot@unfpa.org) -

**ONU Femmes** : pas d'agence au Burkina Faso, les activités d'ONU Femmes au Burkina Faso dépendent du Bureau Sous-Régional basé à Dakar. Mène notamment un projet d'autonomisation économique des femmes dans la filière de production de lait.

**Coopération italienne** : mène plusieurs projets sur le genre, notamment des projets de soutien à l'autonomisation économique des femmes et de promotion des droits des femmes.

01 BP 3432 Ouagadougou 01. Tél: 50 30 86 94. Fax: 50 30 88 53

## Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

### *Education et formation professionnelle*

**Banque Mondiale**, éducation post-primaire. Augmenter le nombre et la qualité de la formation secondaires à coûts réduits pour les parents, focus sur la réduction des inégalités liées au genre et au milieu.

**Coopération italienne**, alphabétisation de femmes. Alphabétisation et formation d'un groupe de femmes rurales productrices de beurre de karité.

### *Santé*

**FNUAP**, promotion de l'accès des jeunes à la santé reproductive et sexuelle.

**Coopération danoise**, Lutte contre les mutilations génitales féminines (2008-2013) : formation et renforcement des capacités d'ONGs et associations locales qui luttent contre les MFG.

**Coopération allemande**, prévention du VIH/SIDA et promotion de la santé reproductive. Marketing social pour la promotion de la santé reproductive et sensibilisation/prévention du VIH/SIDA.

**AFD/Action contre la Faim : Convention programme - Renforcement de la sécurité nutritionnelle maternelle et infantile dans la région d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Sierra Leone, Niger)**

### *Autres*

**Pays Bas**, soutien à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

**Pays Bas**, intégration des femmes dans l'armée. Construction d'infrastructures.

**AFD/Quartiers du Monde** : Agir pour un développement durable qui n'oublie personne. Processus participatif d'évaluation des OMD et d'élaboration de propositions pour l'agenda post 2015, en croisement des savoirs avec des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et des partenaires nationaux et internationaux (**Burkina Faso**, Sénégal, Centrafrique, Mali, République de Maurice, Madagascar, Bolivie, Pérou, Brésil, Haïti, Guatemala, Philippines, Pologne, France, Belgique, Espagne)